MINIMUM VITAL! notre budget

Sept 74

Bien que l'appartenance à une communauté chrétienne ne se mesure pas à l'apport financier de chacun, il y a là une dimension de la vie dont il convient que tous aient le souci.

FINANCIEREMENT AUTONOME

La Communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand est financièrment autonome.

Qu'est-ce que cela veut dire?

En pratique, cela signifie que nous assumons tous les frais des différents services qu'exige la vie de notre communauté chrétienne, depuis l'usage de l'église et de certains locaux (chauffés, éclairés, entretenus) jusqu'au matériel nécessaire à la liturgie des 7-12 ans. en passant par le service du chant et de la musique, le pain eucharistique, l'entretien de l'orgue, le téléphone, la contribution à l'archevêché en échange de tous les services que nous en recevons.

C'est dire que rien de ce que nous recuillons

MINIMUM VITAL A MAINTENIR

> Depuis cinq ans, nous avons réussi à maintenir nos dépenses dans

les limites autorisées par ce que nous recueillons chaque année (environ \$8500).

Ces limites sont d'ailleurs scrupuleusement respectées! Nos revenus, en effet, flottent presque toujours autour de la ligne du minimum vital.

Il n'est pas d'usage, ici, de revenir fréquemment sur ces choses. Nous confions cette question à la réflexion et à la générosité de chacun.

Nous vous faisons rapport de l'état des finances une ou deux fois par année... et au besoin. DIFFERENTS MODES DE PARTICIPATION

> Différents façons de participer financièrement à la vie de la communauté

s'offrent à chacun. Les voici.

- Comme la plupart le font, on peut verser son offrande chaque semaine au moment de la quête.
- Si on n'a pu verser son offrande hebdomadaire au moment de la quête, on peut toujours faire usage du tronc (fort discret!) encastré dans le mur arrière de l'église (à droite quand on sort, près de la porte de sortie).
- On peut également effectuer trois ou quatre versements par chèque au cours de l'année; des reçus vous sont alors envoyés au terme de l'année, pour fins de rapports d'impôt. Les chèques sont à faire au nom suivant:

 Communauté chrétienne St-Albert-le-Grand.

 Veuillez indiquer votre adresse quand vous désirez recevoir un reçu.
- A l'occasion de la célébration des mariages, une offrande peut être faite. Nous ne voulons pas fixer de tarif: le mot lui-même est déjà suffisamment déplaisant! A chacun de s'ajuster.

Septembre 1974

COMMUNAUTE CHRETIENNE SAINT-ALBERT-LE-GRAND 2715 chemin de la Côte-Sainte-Catherine Montréal H3T 1B6

Tél.: 739-4375